

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2398

9 décembre 2009

SOMMAIRE

Adurion Real Estate Lux SA	115058	Leboce S.A.	115059
Agrati International S.A.	115089	Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	115071
Axe Stone S.à r.l.	115094	Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l. ..	115104
BBMB Invest S.A.	115060	Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l. ..	115067
B.H.I. S.A.	115099	Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l. ..	115099
BRE/Munich Hotel S.à.r.l.	115100	Lux Service Manutention SA	115097
Carbolux S.A.	115099	Mercati S.A.	115100
Champs Finances Holding S.A.	115058	Merten Interfinance Corporation Holding S.A.	115058
Computer-Club Surfeagle	115101	M.F. Holdings s.à r.l.	115100
Condor Hypotheken	115059	Milverton S.A.	115103
ContourGlobal Luxembourg S.à r.l.	115094	Montmelian Luxembourg S.à r.l.	115102
Crosscapital Sicav	115080	Naevus Holding S.A.	115092
European Service Holding S.A.	115058	Octavius Finance S.à r.l.	115069
Européenne de Coupe S.A.	115101	Optique Denuit S.à r.l.	115080
Europroduction Services, s.à r.l.	115059	Optique W & P s.à r.l.	115080
Express Leroy Transports S.A.	115103	Outlaw Group S.à r.l.	115094
Express Transports National et Internatio- nal	115093	Procolux	115103
Financière Victor III S.à.r.l.	115102	ProLogis UK II S.à r.l.	115067
Financière Victor I S.à.r.l.	115103	Prosperity S.A. SICAR	115104
Flagstone Holding S.A.	115104	Pro Wert Holding S.A.	115102
Home Interiors s.à.r.l.	115085	Pyramus Ecommerce Investment S. à r.l.	115086
Inter-Guard AG	115080	Rezz & Coffee S.à r.l.	115081
Istanbul Venture Capital Initiative	115066	Sageview Capital Luxembourg S.à r.l. ...	115102
itmedia S.à.r.l.	115091	Société Européenne pour la Restructura- tion et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A.	115091
Kalchesbruck S.A.	115100	Sogenco International S.A.	115060
Kaupthing Management Company S.A. ..	115101	Sole Italy MEP Nominee S.à r.l.	115102
King's Cross Asset Funding 10	115068	Star Investments S.à. r.l.	115068
King's Cross Asset Funding 19	115067	Symphonia Lux Sicav	115099
King's Cross Asset Funding 20	115067	Team Corporation S.A.	115097
King's Cross Asset Funding 4	115068		
K.P.N.D. S.A.	115083		
LCK Holdings S.A.	115079		

Adurion Real Estate Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.807.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009146407/13.

(090176667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Champs Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 39.131.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHAMPS FINANCES HOLDINGS S.A.
C. BLONDEAU / D. RANSQUIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146418/12.

(090176570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

European Service Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 23.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2009146421/11.

(090176574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Merten Interfinance Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 18.566.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et la liquidation de la société suivante:

MERTEN INTERFINANCE CORPORATION HOLDING S.A., dont le siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, a été dénoncé en date du 10 août 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Yves WAGENER
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009147080/18.

(090177986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Condor Hypotheken, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 39.419.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et la liquidation de la société suivante:

CONDOR HYPOTHEKEN SARL, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 10 août 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Yves WAGENER
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009147071/18.

(090177975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Europroduction Services, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 34.341.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et la liquidation de la société suivante:

EUROPRODUCTION SERVICES SARL, dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 10 août 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Yves WAGENER
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009147075/18.

(090177978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Leboce S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 16.379.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et la liquidation de la société suivante:

LEBOCE S.A., dont le siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve, a été dénoncé en date du 10 août 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Yves WAGENER
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009147078/18.

(090177985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

BBMB Invest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 139.011.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des gérants de la société adoptée le 18 novembre 2009 que:

1. Il est décidé de transférer le siège social de la société au 37, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147069/15.

(090177888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Sogeneco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 149.248.

—
STATUTES

In the year two thousand nine on the thirteenth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. Gilberto GALLI, residing in Milano (Italy), Via Solferino 25.

Here represented by Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, on behalf of a proxy given on

Mr. Juan Cristian GALLI, residing in Milano (Italy), Via Solferino 25.

Here represented by Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, on behalf of a proxy given on

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of SOGENECO INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 200,000.00 (two hundred thousand Euros) divided into 2,000 (two thousand) shares of EUR 100.00 (one hundred Euros) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to EUR 1,000,000.00 (one million Euros) by the creation and issue of additional shares of a par value of EUR 100.00 (one hundred Euros) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Directors (A Directors and B Directors) the company will be committed by the joint signatures of an A Director and a B Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on 1st Monday of May at 11.00 AM.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31.12.2010.
2. The first annual general meeting shall be held exceptionally on 2nd Monday of February in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr. Gilberto GALLI	1,000 shares
2) Mr. Juan Cristian GALLI	<u>1,000 shares</u>
Total	2,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 200,000.00 (two hundred thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 5 (five) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following are appointed directors:

Class A Directors:

- a.- Mr. Gilberto GALLI, born on 15.11.1964 in Buenos Aires, residing in Milano (Italy), Via Solferino 25.
- b.- Mr. Juan Cristian GALLI, born on 19.07.61 in Buenos Aires, in Milano (Italy), Via Solferino 25.

Class B directors:

a.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

b.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

c.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

Mr. Gilberto GALLI has been appointed as President of the Board of Directors.

Mr. Juan Cristian GALLI has been appointed as Vice President of the Board of Directors.

3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize novembre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. M. Gilberto GALLI, né le 15.11.1964 à Buenos Aires, domicilié rue Solferino N°25, Milan, Italie
ici représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. M. Juan Cristian GALLI, né le 19.07.1961 à Buenos Aires, domicilié rue Solferino N°25, Milan, Italie
ici représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOGENECO INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR. 200.000,- (deux cent mille Euro) divisé en 2.000 (deux mille) actions de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,-(cent Euro) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi de mai à 11h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31.12.2010
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra extraordinairement le deuxième lundi de février en 2011

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. M. Gilberto GALLI	1.000 actions
2. M. Juan Cristian GALLI	<u>1.000 actions</u>
Total:	2.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs A:

- a) M. Gilberto GALLI, né le 15.11.1964 à Buenos Aires, domicilié rue Solferino N°25, Milan, Italie
- b) M. Juan Cristian GALLI, né le 19.07.1961 à Buenos Aires, domicilié rue Solferino N°25, Milan, Italie

Administrateurs B:

- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, dont le représentant permanent est Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.
- b) VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 dont le représentant permanent est Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.
- c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 dont le représentant permanent est Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

M. Gilberto GALLI a été nommé Président du Conseil d'administration.

M. Juan Cristian GALLI a été nommé Vice-Président du Conseil d'administration.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48114. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147064/346.

(090177579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

Organised under the form of a société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009146757/17.

(090177802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

King's Cross Asset Funding 19, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.345.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146766/15.

(090177784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

King's Cross Asset Funding 20, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146765/15.

(090177787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146797/14.

(090177782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.162.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146751/10.

(090177817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146761/15.

(090177794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

King's Cross Asset Funding 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.395.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146762/15.

(090177791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Star Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.296.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 818 du 23 août 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STAR INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009146755/15.

(090177804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Octavius Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.316.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le neuf novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois DINAROBIN CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B136440,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de OCTAVIUS FINANCE S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme DINAROBIN CAPITAL S.A., pré-nommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve des maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Gregory CENTURIONE, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, demeurant à B-5000 Namur, 6, Chemin Berenger (Belgique).

115071

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2009. Relation GRE/2009/4212. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009147877/112.

(090179186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.337.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on November 4th, 2009; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on November 3th, 2009,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated February 14th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 of March 22nd, 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated October 14th, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

1. Registration of the share capital increase of 23 October 2009 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 4 November 2009 decided under the authorised share capital
3. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 58,421,625.- to an amount of EUR 58,400,750.- by the cancellation of 167 class JJ-3 shares;
4. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 58,400,750.- to an amount of EUR 58,365,250.- by the cancellation of 284 class CC-3 shares;
5. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 58,365,250.- to an amount of EUR 58,337,000.- by way of cancellation of 226 class V-3 shares; and
6. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of October 23rd, 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,011,375.- (one million eleven thousand three hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,406,375.- (fifty-seven million four hundred six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 459,251 (four hundred fifty-nine thousand two hundred fifty-one) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR 58,417,750.- (fifty-eight million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty euro) represented by 467,342 (four hundred sixty-seven thousand three hundred forty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes;

b. to issue 8,091 (eight thousand ninety-one) new class Q-3 shares (the New Q-3 Shares) with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 121.16 (one hundred twenty-one euro and sixteen cent) with respect to the New Q-3 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New Q-3 Shares and of the share premium.

The payment of the New Q-3 Shares and of the share premium has been made for value on 22 October 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 58,417,750.- (fifty-eight million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty euro) as of October 23rd, 2009.

Second resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of November 4th, 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,875.- (three thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 58,417,750.- (fifty-eight million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty euro) represented by 467,342 (four hundred sixty-seven thousand three hundred forty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR 58,421,625.- (fifty-eight million four hundred twenty-one thousand six hundred twenty-five euro) represented by 467,373 (four hundred sixty-seven thousand three hundred seventy-three) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes;

b. to issue 31 (thirty-one) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 96.97 (ninety-six euro and ninety-seven cent) with respect to the New A-4 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New A-4 Shares and of the share premium.

The payment of the New A-4 Shares and of the share premium has been made for value on 4 November 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 58,421,625.- (fifty-eight million four hundred twenty-one thousand six hundred twenty-five euro) as of 4 November 2009.

Third resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 58,421,625.- (fifty-eight million four hundred twenty-one thousand six hundred twenty-five euro) represented by 467,373 (four hundred sixty-seven thousand three hundred seventy-three) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 20,875.- (twenty thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 58,400,750.- (fifty-eight million four hundred thousand seven

hundred fifty euro) represented by 467,206 (four hundred sixty-seven thousand two hundred six) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 167 (one hundred sixty-seven) class JJ-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 20,875.- (twenty thousand eight hundred seventy-five euro).

Fourth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 58,400,750.- (fifty-eight million four hundred thousand seven hundred fifty euro) represented by 467,206 (four hundred sixty-seven thousand two hundred six) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 35,500.- (thirty-five thousand five hundred euro) to an amount of EUR 58,365,250.- (fifty-eight million three hundred sixty-five thousand two hundred fifty euro) represented by 466,922 (four hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 284 (two hundred eighty-four) class CC-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 35,500.- (thirty-five thousand five hundred euro).

Fifth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 58,365,250.- (fifty-eight million three hundred sixty-five thousand two hundred fifty euro) represented by 466,922 (four hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 28,250.- (twenty-eight thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 58,337,000.- (fifty-eight million three hundred thirty-seven thousand euro) represented by 466,696 (four hundred sixty-six thousand six hundred ninety-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 226 (two hundred twenty-six) class V-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 28,250.- (twenty-eight thousand two hundred fifty euro).

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 58,337,000.- (fifty-eight million three hundred thirty-seven thousand euro) represented by 466,696 (four hundred sixty-six thousand six hundred ninety-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,235 class A shares;
2. 857 class B shares;
3. 80 class A-1 shares;
4. 6,356 class C-1 shares;
5. 8,287 class D-1 shares;
6. 1,254 class E-1 shares;
7. 291 class F-1 shares;
8. 1,606 class G-1 shares;
9. 186 class H-1 shares;
10. 111 class I-1 shares;
11. 545 class J-1 shares;
12. 8 class K-1 shares;
13. 40,447 class A-2 shares;
14. 1,264 class B-2 shares;
15. 5,444 class C-2 shares;
16. 3,218 class E-2 shares;
17. 91 class G-2 shares;
18. 56,391 class H-2 shares;
19. 3,483 class I-2 shares;
20. 3,417 class J-2 shares;
21. 1,086 class K-2 shares;
22. 692 class L-2 shares;

23. 15,425 class M-2 shares;
24. 2,048 class N-2 shares;
25. 2,269 class P-2 shares;
26. 1,521 class Q-2 shares;
27. 832 class R-2 shares;
28. 329 class S-2 shares;
29. 287 class T-2 shares;
30. 33,207 class U-2 shares;
31. 10,800 class V-2 shares;
32. 2,547 class W-2 shares;
33. 4,344 class X-2 shares;
34. 315 class Y-2 shares;
35. 346 class Z-2 shares;
36. 509 class AA-2 shares;
37. 52 class BB-2 shares;
38. 12 class CC-2 shares;
39. 56 class DD-2 shares;
40. 900 class EE-2 shares;
41. 12 class FF-2 shares;
42. 320 class A-3 shares;
43. 1,070 class B-3 shares;
44. 1,178 class C-3 shares;
45. 7,924 class D-3 shares;
46. 5,172 class E-3 shares;
47. 3,426 class F-3 shares;
48. 10,761 class H-3 shares;
49. 11,349 class I-3 shares;
50. 2,951 class J-3 shares;
51. 738 class K-3 shares;
52. 140 class L-3 shares;
53. 8,462 class M-3 shares;
54. 216 class N-3 shares;
55. 2,731 class O-3 shares;
56. 491 class P-3 shares;
57. 27,077 class Q-3 shares;
58. 100 class R-3 shares;
59. 125 class S-3 shares;
60. 7,945 class T-3 shares;
61. 13,497 class U-3 shares;
62. 4,466 class V-3 shares;
63. 502 class W-3 shares;
64. 6,491 class X-3 shares;
65. 440 class Y-3 shares;
66. 314 class Z-3 shares;
67. 416 class AA-3 shares;
68. 38 class BB-3 shares;
69. 8,816 class CC-3 shares;
70. 221 class DD-3 shares;
71. 50 class EE-3 shares;
72. 13 class FF-3 shares;
73. 16,756 class GG-3 shares;
74. 23,559 class HH-3 shares;
75. 378 class II-3 shares;

76. 17,733 class JJ-3 shares;
77. 13,527 class A-4 shares;
78. 11,437 class B-4 shares;
79. 9,837 class C-4 shares;
80. 7,690 class D-4 shares;
81. 25 class E-4 shares;
82. 3,404 class A-5 shares;
83. 1,766 class B-5 shares;
84. 2,699 class C-5 shares;
85. 3,247 class D-5 shares;
86. 484 class E-5 shares;
87. 2 class F-5 shares;
88. 1 class G-5 share; and
89. 9,551 H-5 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 4 novembre 2009; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par M^e Paul Berna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 3 novembre 2009,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

1. Constatation de l'augmentation de capital du 23 octobre 2009 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 4 novembre 2009 décidée sous le capital autorisé
3. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de 58.421.625 pour le faire passer à un montant de EUR 58.400.750,- par le biais de l'annulation de 167 parts sociales ordinaires de classe JJ-3;

4. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 58.400.750,- pour le faire passer à un montant de EUR 58.365.250,- par le biais de l'annulation de 284 parts sociales de classe CC-3;

5. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 58.365.250,- pour le faire passer à un montant de EUR 58.337.000,- par le biais de l'annulation de 226 parts sociales ordinaires de classe V-3; et

6. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 23 octobre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.011.375,- (un million onze mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.406.375,- (cinquante-sept millions quatre cent six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 459.251 (quatre cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante et une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 58.417.750,- (cinquante-huit millions quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 467.342 (quatre cent soixante-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;

b. d'émettre 8.091 (huit mille quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales de classe Q-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 121,16 (cent vingt et un euros et seize cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 et de la prime d'émission a été effectué le 22 octobre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 58.417.750,- (cinquante-huit millions quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante euros) au 23 octobre 2009.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 4 novembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 3.875,- (trois mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 58.417.750,- (cinquante-huit millions quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 467.342 (quatre cent soixante-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 58.421.625,- (cinquante-huit millions quatre cent vingt et un mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 467.373 (quatre cent soixante-sept mille trois cent soixante-treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;

b. d'émettre 31 (trente et une) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 96,97 (quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-dix-sept cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 4 novembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 58.421.625,- (cinquante-huit millions quatre cent vingt et un mille six cent vingt-cinq euros) au 4 novembre 2009.

Troisième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 20.875,- (vingt mille huit cent soixante-quinze euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 58.421.625,- (cinquante-huit millions quatre cent vingt et un mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 467.373 (quatre cent soixante-sept mille trois cent soixante-treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 58.400.750,- (cinquante-huit millions quatre cent mille sept cent cinquante euros) représenté par 467.206 (quatre cent soixante-sept mille deux cent six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 167 (cent soixante-sept) parts sociales ordinaires de classe JJ-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 20.875,- (vingt mille huit cent soixante-quinze euros).

Quatrième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 35.500,- (trente-cinq mille cinq cents euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 58.400.750,- (cinquante-huit millions quatre cent mille sept cent cinquante euros) représenté par 467.206 (quatre cent soixante-sept mille deux cent six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 58.365.250,- (cinquante-huit millions trois cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros) représenté par 466.922 (quatre cent soixante-six mille neuf cent vingt-deux) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 284 (deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires de classe CC-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 35.500,- (trente-cinq mille cinq cents euros).

Cinquième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 28.250,- (vingt-huit mille deux cent cinquante euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 58.365.250,- (cinquante-huit millions trois cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros) représenté par 466.922 (quatre cent soixante-six mille neuf cent vingt-deux) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 58.337.000,- (cinquante-huit millions trois cent trente-sept mille euros) représenté par 466.696 (quatre cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-seize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 226 (deux cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe V-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 28.250,- (vingt-huit mille deux cent cinquante euros).

Sixième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 58.337.000,- (cinquante-huit millions trois cent trente-sept mille euros) représenté par 466.696 (quatre cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-seize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.235 parts sociales de classe A;
2. 857 parts sociales de classe B;
3. 80 parts sociales de classe A-1;
4. 6.356 parts sociales de classe C-1;
5. 8.287 parts sociales de classe D-1;
6. 1.254 parts sociales de classe E-1;
7. 291 parts sociales de classe F-1;
8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
9. 186 parts sociales de classe H-1;
10. 111 parts sociales de classe I-1;
11. 545 parts sociales de classe J-1;
12. 8 parts sociales de classe K-1;
13. 40.447 parts sociales de classe A-2;
14. 1.264 parts sociales de classe B-2;
15. 5.444 parts sociales de classe C-2;
16. 3.218 parts sociales de classe E-2;

17. 91 parts sociales de classe G-2;
18. 56.391 parts sociales de classe H-2;
19. 3.483 parts sociales de classe I-2;
20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
22. 692 parts sociales de classe L-2;
23. 15.425 parts sociales de classe M-2;
24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
25. 2.269 parts sociales de classe P-2;
26. 1.521 parts sociales de classe Q-2;
27. 832 parts sociales de classe R-2;
28. 329 parts sociales de classe S-2;
29. 287 parts sociales de classe T-2;
30. 33.207 parts sociales de classe U-2;
31. 10.800 parts sociales de classe V-2;
32. 2.547 parts sociales de classe W-2;
33. 4.344 parts sociales de classe X-2;
34. 315 parts sociales de classe Y-2;
35. 346 parts sociales de classe Z-2;
36. 509 parts sociales de classe AA-2;
37. 52 parts sociales de classe BB-2;
38. 12 parts sociales de classe CC-2;
39. 56 parts sociales de classe DD-2;
40. 900 parts sociales de classe EE-2;
41. 12 parts sociales de classe FF-2;
42. 320 parts sociales de classe A-3;
43. 1.070 parts sociales de classe B-3;
44. 1.178 parts sociales de classe C-3;
45. 7.924 parts sociales de classe D-3;
46. 5.172 parts sociales de classe E-3;
47. 3.426 parts sociales de classe F-3;
48. 10.761 parts sociales de classe H-3;
49. 11.349 parts sociales de classe I-3;
50. 2.951 parts sociales de classe J-3;
51. 738 parts sociales de classe K-3;
52. 140 parts sociales de classe L-3;
53. 8.462 parts sociales de classe M-3;
54. 216 parts sociales de classe N-3;
55. 2.731 parts sociales de classe O-3;
56. 491 parts sociales de classe P-3;
57. 27.077 parts sociales de classe Q-3;
58. 100 parts sociales de classe R-3;
59. 125 parts sociales de classe S-3;
60. 7.945 parts sociales de classe T-3;
61. 13.497 parts sociales de classe U-3;
62. 4.466 parts sociales de classe V-3;
63. 502 parts sociales de classe W-3;
64. 6.491 parts sociales de classe X-3;
65. 440 parts sociales de classe Y-3;
66. 314 parts sociales de classe Z-3;
67. 416 parts sociales de classe AA-3;
68. 38 parts sociales de classe BB-3;
69. 8.816 parts sociales de classe CC-3;

- 70. 221 parts sociales de classe DD-3;
- 71. 50 parts sociales de classe EE-3;
- 72. 13 parts sociales de classe FF-3;
- 73. 16.756 parts sociales de classe GG-3;
- 74. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
- 75. 378 parts sociales de classe II-3;
- 76. 17.733 parts sociales de classe JJ-3;
- 77. 13.527 parts sociales de classe A-4;
- 78. 11.437 parts sociales de classe B-4;
- 79. 9.837 parts sociales de classe C-4;
- 80. 7.690 parts sociales de classe D-4;
- 81. 25 parts sociales de classe E-4;
- 82. 3.404 parts sociales de classe A-5;
- 83. 1.766 parts sociales de classe B-5;
- 84. 2.699 parts sociales de classe C-5;
- 85. 3.247 parts sociales de classe D-5;
- 86. 484 parts sociales de classe E-5;
- 87. 2 parts sociales de classe F-5;
- 88. 1 part sociale de classe G-5; et
- 89. 9.551 parts sociales de classe H-5."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46991. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147929/460.

(090179097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

LCK Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 139.012.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant de la société adoptée le 18 novembre 2009 que:

1. Il est décidé de transférer le siège social de la société au 37, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147065/15.

(090177886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Crosscapital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 114.057.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 19 octobre 2009

Le conseil d'administration (le "Conseil") de CROSSCAPITAL SICAV (la "Société") prend acte de la décision de M. Carlo Gallina de renoncer à son poste d'Administrateur de la Société et note que la démission de M. Carlo Gallina prend effet lorsqu'un nouvel administrateur est nommé.

En conséquence, le Conseil décide de nommer en remplacement, avec effet au 19 octobre 2009, M. Raffaele Rossetti, Senior Partner, Studio Legale Raffaele Rossetti, Via Rusca, CH-6862 Rancate, administrateur de la Société, pour un terme prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de actionnaires de la Société.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009146606/16.

(090177057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Inter-Guard AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 70.323.

Le bilan établi au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour INTER-GUARD AG

Fiduciaire F.O.R.I.G. SC

Signature

Référence de publication: 2009146799/14.

(090178149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Optique Denuit S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Optique W & P s.à r.l.).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 54, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.321.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Joseph Nicolas POENSGEN, opticien, né à Esch/Alzette, le 05 décembre 1966, demeurant à L-3914 Mondercange, 17, Am Weier;

2.- Madame Cindy DENUIT, opticienne, née à Esch/Alzette, le 22 octobre 1981, demeurant à L-4645 Niederkorn, 76, route de Pétange.

Lesquels comparants déclarent être, suite à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2006, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1933 du 13 octobre 2006, les seuls associés de la société à responsabilité limitée OPTIQUE W & P S. à r.l., avec siège social à L-4170 Esch/Alzette, 54, Boulevard J. F. Kennedy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.321,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 829 du 12 août 2004,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Pierre Joseph Nicolas POENSGEN, prénommé, CINQUANTE ET UNE PARTS SOCIALES	51
2.- Madame Cindy DENUIT, prénommée, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Pierre Joseph Nicolas POENSGEN, prénommé, déclare céder ses CINQUANTE ET UNE (51) parts sociales à Madame Cindy DENUIT, prénommée, ici présente, ce acceptant, au prix de trente mille euros (€ 30.000,-).

Le paiement se fait par arrangement entre parties.

Monsieur Pierre Joseph Nicolas POENSGEN, prénommé, gérant technique de la société et Madame Cindy DENUIT, prénommée, gérant administratif de la société déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Cindy DENUIT, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite l'associée unique se considérant comme réunie en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- La dénomination de la société est modifiée en OPTIQUE DENUIT S. à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: OPTIQUE DENUIT S. à r.l.

2.- La démission de Monsieur Pierre Joseph Nicolas POENSGEN, prénommé, en tant que gérant technique de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Madame Cindy DENUIT, prénommée, exerçant actuellement la qualité de gérant administratif est nommé pour le futur gérant de la société.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Poensgen, Denuit, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: EAC/2009/13052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009147472/57.

(090178627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Rezz & Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Brasserie du Cercle.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 149.312.

— STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le douze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Laurent RODER, indépendant, demeurant à L-9657 Harlange, 4, rue Delt.

2.- La société à responsabilité limitée CALPARTS S.à r.l., avec siège social à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.061,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Emile CALMES, maire, demeurant à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, à Luxembourg-Ville, Coin rue des Capucins - rue Génistre.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "REZZ & COFFEE S.à r.l.". La société peut également faire le commerce sous l'enseigne "BRASSERIE DU CERCLE".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Laurent RODER, indépendant, demeurant à L-9657 Harlange, 4, rue Delt, soixante-seize parts sociales	76
2.- La société à responsabilité limitée CALPARTS S.à r.l., avec siège social à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reim- berg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.061	24
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19 Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent RODER, indépendant, demeurant à L-9657 Harlange, 4, rue Delt.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Emile CALMES, maire, demeurant à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de dix mille Euros (€ 10.000,-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. RODER, E. CALMES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 20 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009147894/111.

(090179220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

K.P.N.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.

R.C.S. Luxembourg B 70.148.

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "K.P.N.D. S.A." avec siège social à Moutfort, rue Daerchen,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 70.148,

constituée suivant acte de Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 622 du 18 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une décision

des actionnaires prise lors d'une assemblée générale tenue en date du 03 octobre 2001 et emportant conversion du capital en Euros, publiée au Mémorial C numéro 362 du 06 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pol STOFFEL, administrateur de société, demeurant à Moutfort.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Modifications statutaires:

Alors qu'il est constaté que la société n'a plus qu'un seul actionnaire, l'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 de ses statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Administrateurs:

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs Anna Katarina LINDGREN et Luc STOFFEL ainsi que de Monsieur Pol STOFFEL au poste d'administrateur délégué et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

Monsieur Pol STOFFEL devient dès lors administrateur unique de la société avec pouvoir de l'engager par sa signature individuelle en toute circonstance.

Durée du mandat:

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BARATON, P. STOFFEL, M. HOFFMANN, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2009. Relation: CAP / 2009/ 3620. Reçu: soixante-quinze Euros (€ 75,00)

Le Receveur (signé): I. NEU.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 20 novembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009147924/60.

(090178979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Home Interiors s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9030 Warken, 42, Cité Waarkdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.298.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée "Capigest s.à.r.l." avec siège social à L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel inscrite au RCS sous le numéro B 118160

Ici représentée par sa gérante unique Madame Mia VAN DE BERG, employée privée, épouse de Monsieur Charles SCHAACK, demeurant à L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel

2. La société à responsabilité limitée "EURO PRO SERVICES s.à.r.l." avec siège social à L-9030 Warken, 42, Cité Waarkdall

Ici représentée par son gérant unique Monsieur Thierry SCHUMACHER, employé privé, demeurant à L-9030 Warken, 42, Cité Warkdall.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "HOME INTERIORS s.à.r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Warken.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la revente de meubles et articles d'ameublement, ainsi que tous les accessoires y relatifs. Elle a également comme objet l'achat et la revente de tout matériel audiovisuel et électrique.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société "Capigest Sarl", préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
2.- La société "EURO PRO SERVICES s. à r. l.", préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
Total: CENT parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Chaque fois qu'un associé ou un associé-gérant souhaitera se faire remplacer par un mandataire, le choix de son mandataire devra être expressément soumis à l'approbation des autres associés ou associés-gérants.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants:

Madame Mia VAN DE BERG et Monsieur Thierry SCHUMACHER, tous deux préqualifiés.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9030 Warken, 42, Cité Waarkdall.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SCHUMACHER - VAN DE BERG - THOLL

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2009. Relation: MER/2009/2101. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 18 novembre 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009147895/99.

(090179022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pyramus Ecommerce Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.852.

In the year two thousand and nine, on the third day of November.

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Pyramus S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 137.398, represented by M^e Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated October 30th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole member of Pyramus Ecommerce Investment S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 143.852 and incorporated by deed of the undersigned notary on December 11th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 168 of January 26th, 2009.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.
2. Appointment of Luxembourg Liquidation Services S.à r.l. as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator, granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole member decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The sole member noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The sole member appointed Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 141.595, as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), are granted to the liquidator by the sole member. The sole member authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the Law without any special authorisation from the sole member, if such authorisation is required by law.

The sole member dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised, to the extent required, to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pyramus S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.398, représentée par M^e Valérie Kopéra, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Pyramus Ecommerce Investment S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.852, et constituée par acte du notaire instrumentaire, le 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 168 du 26 janvier 2009.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.
2. Désignation de Luxembourg Liquidation Services S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

A la suite de quoi, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'associé unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique a nommé Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.595, en tant que liquidateur de la Société.

L'associé unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). L'associé unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'associé unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: V. Kopéra et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46635. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147991/109.

(090179014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Agrati International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 169, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 31.747.

In the year two thousand and nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "AGRATI INTERNATIONAL S.A.", R.C.S Luxembourg B 31.747, incorporated by a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, dated September 21st, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 50 of September 12th, 1990. The Articles have been amended pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, dated October 8th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1668 of November 21st, 2002.

The meeting opens with Mrs Nathalie Mager, private employee, with professional address at 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sandrine Pellizzari, private employee, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonia Still, private employee, with same professional address.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company.
2. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator the private limited company "Korely International S.A.", with registered office in Calle Aquiline de la Guardia 8, Panama City (Panama) and registered with the Panama Public Registry under number 216168 in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (1.200,- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "AGRATI INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg B 31.747, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 169, avenue Gaston Diderich, constitué suivant un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 21 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 50 du 12 septembre 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1668 du 21 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet L-2180-Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sonia Still, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme "Korely International S.A.", ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia 8, Panama City (République du Panama), enregistrée auprès du Registre de Panama sous le numéro 216168 (le "Liquidateur") auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Mager, S. Pellizzari, S. Still et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47436. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147998/133.

(090179011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

SERIE S.A., Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.696.

Extrait des résolutions du CA tenu le 13 novembre 2009

L'adresse exacte de la société est 51 rue de Merl L-2146 Luxembourg et non 51-53 rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009147082/11.

(090178299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

itmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.535.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et la liquidation de la société suivante:

ITMEDIA SARL, dont le siège social à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck, a été dénoncé en date du 10 août 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yves WAGENER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009147077/17.

(090177981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Naevus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.916.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NAEVUS HOLDING S.A." (numéro d'identité 2003 22 06 906), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 92.916, constituée sous la dénomination de "QUATOR S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 499 du 8 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 66 du 29 janvier 2007, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en "NAEVUS HOLDING S.A.".

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques "ENTREPRISE BELLE VUE LTD", ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

115093

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3806. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009147967/67.

(090179384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

ETNI, Express Transports National et International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 130, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 124.118.

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société ETNI, EXPRESS TRANSPORTS NATIONAL ET INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au L-4437 Soleuvre, 130, route de Differdange, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C no 586 en date du 12 avril 2007,

ici représentée par son gérant Monsieur Pascal COLLIN, gérant de sociétés, né à Verdun, France, le 18 novembre 1961, demeurant à F-55120 Clermont-en-Argonne, 4, route d'Aubreville,

2.- Monsieur Pascal COLLIN, prénommé, agissant en son nom personnel,

3 - Monsieur Nuno Manuel MARTINS DOS SANTOS, ouvrier, né à Vila Franca de Xira, Portugal, le 13 septembre 1972, demeurant à L-4437 Soleuvre, 130, route de Diferdange, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Pascal COLLIN, prénommé, Quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Nuno Manuel MARTINS DOS SANTOS, prénommé, Soixante-dix parts sociales	70
Total: cent cinquante parts sociales	150

Par les présentes, Monsieur Pascal COLLIN, prénommé, déclare céder et transporter les quatre-vingts (80) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Nuno Manuel MARTINS DOS SANTOS, prénommé, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de huit mille euro (€ 8.000,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance. Les cédant, respectivement cessionnaire déclarent être les bénéficiaires économiques réels de la prédite transaction.

La société à responsabilité limitée ETNI, EXPRESS TRANSPORTS NATIONAL ET INTERNATIONAL S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais en totalité entre les mains de Monsieur Nuno Manuel MARTINS DOS SANTOS, préqualifié.

Assemblée générale extraordinaire

1.- Suite à la cession de parts ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:
Le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (...).** Les parts sociales ont été souscrites et libérées en totalité par Monsieur Nuno Manuel MARTINS DOS SANTOS" (...)

2.- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son gérant unique Monsieur Pascal COLLIN, prénommé, et lui accorde décharge pure et simple pour l'accomplissement de son mandat.

3.- Est nommé nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de son gérant ainsi démissionnaire: Monsieur Nuno Manuel MARTINS DOS SANTOS, prénommé.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Frais

Les frais et honoraires en rapport du présent acte seront à charge du cessionnaire.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: Collin, Martins Dos Santos, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2009. Relation: EAC / 2009 /13390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Nathalie BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 18 novembre 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009147988/55.

(090179376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Outlaw Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.967.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 octobre 2009

L'associé unique prend acte de la démission de:

- Waverton Group Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

De sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 30 Octobre 2009.

L'associé unique prend acte de la nomination de:

- Karim Van den Ende, né le 26 Octobre 1964 à Bruxelles en Belgique et résidant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

De sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 30 Octobre 2009.

L'associé unique prend également en compte le transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à sa nouvelle adresse 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2009.

Pour Outlaw Group Sàrl

Banque Havilland S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009146542/23.

(090177033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**ContourGlobal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Axe Stone S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.282.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ContourGlobal Africa LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, duly represented by its manager Lee Muller and he himself represented by Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Axe Stone S.à r.l." (the "Company"), with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.282, incorporated by virtue of a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg on July 14th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1936, on August 7th, 2008.

II. The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

- 1) Amendment of the company's name into ContourGlobal Luxembourg S.à r.l. and subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
- 2) Resignation of Luxembourg Corporation Company S.A. as a manager of the company, with immediate effect;
- 3) Appointment of Frederik Kuiper, born on November 9, 1974 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time;
- 4) Appointment of Lee Muller, born in New York, USA, on April 14, 1960, having its business address at 650 Madison Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, USA, as a manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time;
- 5) Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company from "Axe Stone S.à r.l." into "ContourGlobal Luxembourg S.à r.l.", so that Article 4 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "ContourGlobal Luxembourg S.à r.l."."

Second resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Luxembourg Corporation Company S.A. as a manager of the company, with immediate effect and gives her full discharge for the execution of his mandate until this date.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Frederik Kuiper, born on November 9th, 1974 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Lee Muller, born on April 14th, 1960 in New York, USA, having its business address at 650 Madison Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, USA.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ContourGlobal Africa LLC, une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois du Delaware, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, dûment représentée par

son gérant Lee Muller, lui-même ici représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de "Axe Stone S.à r.l." (la société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 140.282, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1936 en date du 7 août 2008.

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en ContourGlobal Luxembourg S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

2. Démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

3. Nomination de Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Nomination de Lee Muller, né à New York, USA, le 14 avril 1960, avec adresse professionnelle au 650 Madison Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, USA, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

5. Divers.

Première résolution

L'associé unique de changer la dénomination de la société de "Axe Stone S.à r.l.", en "ContourGlobal Luxembourg S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "ContourGlobal Luxembourg S.à r.l.". "

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Lee Muller, né le 14 avril 1960 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 650 Madison Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, USA.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009 Relation: LAC/2009/46625. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147992/122.

(090179288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Team Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 71.151.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme TEAM CORPORATION S.A., dont le siège est L-2519 LUXEMBOURG, 9 rue Schiller.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur, Maître Mizuho BAUDET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Mizuho BAUDET

Le liquidateur

Référence de publication: 2009147081/17.

(090178146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Lux Service Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Industrielle Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 84.428.

—
L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX SERVICE MANUTENTION S.A.", ayant son siège social à L-4410 Soleuvre, Z.I. "Um Woeller", constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 373 du 7 mars 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 440 du 23 avril 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1088 du 20 octobre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 7 février 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 593 du 13 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.428.

L'assemblée est présidée par Monsieur François CANDITO, indépendant, demeurant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 10, rue de Bretagne,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SLOUS, comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,00), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,00) à trois cent mille euros (EUR 300.000,00), par la création et l'émission de deux mille cent (2.100) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,00), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,00) à trois cent mille euros (EUR 300.000,00), par la création et l'émission de deux mille cent (2.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'augmentation de capital a été libérée par incorporation de réserves à concurrence de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2008 et d'une attestation d'un expert comptable, à savoir Monsieur Régis BUTRYN, prénommé.

Ces documents, après avoir été paraphés "ne varietur", resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions ainsi créées les actionnaires existants.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

- 1.- "F.C.T.C. LUXEMBOURG S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-4410 Soleuvre, Z.I. "Um Woeller", représentée par Monsieur François CANDITO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, daté du 16 novembre 2009, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, Laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire deux mille seize (2.016) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune,
- 2.- Monsieur Marc HAACKE, commerciale, demeurant à F-57155 Marly, 4, rue des Garennes, représenté par Monsieur François CANDITO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, daté du 16 novembre 2009, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, Lequel intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quatre-vingt-quatre (84) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune,

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,00), divisé en deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Candito, J. Slous, R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48733. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147989/92.

(090179158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Carbolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.947.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour CARBOLUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146810/15.

(090177838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146750/10.

(090177819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 20 octobre 2009

Le conseil d'administration ("Le Conseil") de Symphonia Lux Sicav ("la Société") prend acte de la décision de M. Stefano BALLARINI de renoncer à son poste d'Administrateur au sein de la Société avec effet au 19 octobre 2009.

Le Conseil décide de ne pas pourvoir à son remplacement et de laisser le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des annuelles des actionnaires de la Société.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009146605/14.

(090177059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

B.H.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 16.740.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

B.H.I. s.a. (B 16.740), avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2009146529/17.

(090177296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

BRE/Munich Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.592.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 21 octobre 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 Octobre 2009, de transférer le siège de la Société du 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2009.

Luxembourg, le 12 Novembre 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009146525/13.

(090177284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 47.258.

—
Les comptes annuels audités consolidés au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146523/11.

(090176704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Kalchesbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 76.354.

—
Il résulte de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 novembre 2009 que:

- La cooptation de Monsieur Kühn Jürgen, demeurant professionnellement 2 Rue Jean Monet à Luxembourg, en tant qu'administrateur à partir du 1^{er} mars 2009 est acceptée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146535/13.

(090177274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Mercati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.015.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 novembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Pascal SERIGNAT, Administrateur, Président, Chemin des Osches, 6, CH-1009 Pully, Suisse;
- Monsieur Michele CANEPA, Administrateur, laurea in giurisprudenza, 38/40 Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Riccardo MORALDI, Administrateur, laurea in Economia aziendale, 38/40 Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 16 novembre 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

115101

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour *MERCATI S.A.*

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009146532/22.

(090177310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Computer-Club Surfeagle, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 11, An der Wiewerbach.

R.C.S. Luxembourg F 210.

—
DISSOLUTION

Le quatorze novembre de l'an deux mille neuf, à 14.00 heures.

L'assemblée générale du Computer-Club Surfeagle, décide ce qui suit:

- l'association Computer-Club est dissoute à partir du 14 novembre 2009.
- les seuls biens de l'association, à savoir un compte-courant auprès des Chèques Postaux à Luxembourg sera clôturé et le solde restant sera versé intégralement à la société de bienfaisance CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE, 44 bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Fait et clos à Sandweiler, le 14 novembre 2009.

Référence de publication: 2009146531/15.

(090177295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Européenne de Coupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 51.575.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EURO-PEENNE DE COUPE SA (N° R.C.S. B 51575), dont le siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été dénoncé en date du 25.01.2000.

Pour extrait conforme

Me Réguia AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-Sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2009146551/17.

(090176736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 18 septembre 2009

En date du 18 septembre 2009, les actionnaires de la Société, agissant en qualité de société de gestion de Kaupthing Investment Funds, fonds commun de placement, ont décidé:

- D'accepter les démissions de Magnus Palmback né le 7 Novembre 1967 à Danderyd en Suède et de Thorarinn Sveinsson né le 26 Juin 1964 à Siglufjordur et résidant professionnellement au Borgartun 19, IS-105 Reykjavik en Islande, tous deux démissionnaires en date du 16 juin 2009;
- De renouveler le mandat de Andri V. Sigurdsson né le 10 Décembre 1972 à Reykjavik en Islande et résidant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société;
- De nommer Margret Sveinsdottir née le 27 Septembre 1960 à Arskogshreppi en Islande et résidant professionnellement au Borgartun 19, IS-105 Reykjavik en Islande et Floki Halldorsson, né le 29 Décembre 1973 à Reykjavik en Islande

et résidant professionnellement au Borgartun 19, IS-105 Reykjavik en Islande, en qualité d'administrateurs de la Société et ce en remplacement de Magnus Palmback et Thorarinn Sveinsson, tous deux démissionnaires en date du 16 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009146543/21.

(090177026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sole Italy MEP Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146522/10.

(090176703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Sageview Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 130.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146521/10.

(090176701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pro Wert Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 79.409.

Il ressort d'un courrier recommandé du 15 octobre 2009 que la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX, établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, a dénoncé le siège social de la société PRO WERT HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire EUROLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009146549/13.

(090176879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Financière Victor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.596.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146520/10.

(090176699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Montmelian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.672,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146524/11.

(090176706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Milverton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.843.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 Novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146518/10.

(090176695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Financière Victor I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.595.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146519/10.

(090176697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Express Leroy Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.958.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour Express Leroy Transports S.A.

Fiduciaire F.O.R.I.G. SC

Signature

Référence de publication: 2009146800/13.

(090178151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Procolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 18.445.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2009

Extrait de la 2^{ème} résolution

Il est porté à la connaissance des intéressés que Madame Marie-Josée Franck et Monsieur Jean-Marie Sontag ont démissionné comme associés.

La nouvelle répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Monsieur Bruno Führling de Bad Langensalza, (D)	480 parts à 25,- €
Monsieur Claude Eschette de Fentange, (L)	20 parts à 25,- €

La démission de Monsieur Claude Eschette comme gérant a été acceptée.

A été nommée comme gérante, Madame Elena Caspar-Lepikhina, domiciliée à 7330 Heisdorf, 12, rue de Luxembourg, Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146608/17.

(090176847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Prosperity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.100.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 septembre 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;
- M. Roberto Perini, employé privé, demeurant Via Santa Radegonda n. 11,1-20121 Milan (Italy), administrateur;
- M. Armand De Biase, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur;
- M. Thomas Dewe, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur;

Réviseur d'entreprise:

- H.R.T. Révision S.A (anciennement H.R.T. Révision S.à r.l.), 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009146604/27.

(090177169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 84.162.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009146748/10.

(090177823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Flagstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 61.072.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FLAGSTONE HOLDING S.A., dont le siège est L-1931 LUXEMBOURG, 25 Avenue de la Liberté.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur, Maître Mizuho BAUDET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Mizuho BAUDET
Le liquidateur

Référence de publication: 2009146562/17.

(090177280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.
